

Objet : Transmission des données financières de l'année 2005

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, les documents nécessaires à votre participation au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) pour l'année 2005. Nous vous invitons à porter une attention particulière à la section du **Guide de participation** intitulée : « Ce que vous devez faire maintenant ». Elle vous guidera dans votre démarche.

Le PCSRA prévoit une participation active des entreprises sous forme de dépôt ou de paiement de frais variant en fonction du niveau de protection choisi. Pour l'année de participation 2005, aucun dépôt n'est présentement exigé des participants. Toutefois, il est prévu qu'à compter de l'année de participation 2006 le dépôt sera remplacé par une contribution annuelle du participant au programme. Nous communiquerons avec vous dans les prochains mois afin de connaître votre niveau de protection pour l'année de participation 2006 et vous informer des nouvelles modalités de participation qui s'appliqueront.

Afin de vous aider à préparer et à transmettre vos données financières, La Financière agricole a accrédité des préparateurs de données. Nous vous invitons donc à vérifier auprès de votre comptable s'il est accrédité à cet effet ou à consulter la liste des préparateurs accrédités sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.fadq.qc.ca.

Bien que vous ayez jusqu'au **30 septembre 2006** pour le faire, vous pouvez nous transmettre vos données financières de 2005 dès que vos états financiers seront produits. Ainsi, nous procéderons plus rapidement au traitement de votre dossier.

Nous vous invitons à nous contacter pour toute question concernant le PCSRA au 1 800 749-3646. Vous pouvez également vous rendre sur notre site Internet, à l'adresse suivante : www.fadq.qc.ca, et consulter la rubrique « Liens rapides, Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) ».

Votre conseiller ou conseillère de La Financière agricole,